

ÉLIMINATOIRES RÉGIONALES 2008

PEE WEE À MIDGET CC – ATOME BB – JUNIOR AA

DIRECTIVES PARTICULIÈRES

1. Informations générales:

- Toutes les équipes participantes devront avoir en leur possession lors de ces joutes le cartable de vérification de l'équipe
- Le ou la gérant (e) ou toute autre personne responsable de l'équipe devra le remettre au registraire des championnats régionaux lors de l'arrivée de l'équipe
- Le cartable de vérification de l'équipe devra comprendre les éléments suivants :
 - a) Calendrier des matchs de la Ligue
 - b) Formule d'enregistrement des membres d'une équipe approuvée par un registraire de zone
 - c) Feuilles de pointage (5 derniers matchs)

Très important

L'équipe devra remettre au registraire des championnats régionaux lors de l'arrivée de l'équipe une formule d'enregistrement des membres d'une équipe signée par tous les joueurs et officiels d'équipe.

- La réglementation de cette ronde éliminatoire aux championnats provinciaux est la même que celle des tournois (réf: livre des règlements administratifs 2007-2008)
- Toutes les parties se dérouleront à l'aréna de Lévis, 29, Vincent Chagnon, Lévis du lundi 24 mars au dimanche 30 mars 2008.
- Comme l'identification des équipes nous est inconnue au moment de la présentation de cette cédule, elle est donc faite en fonction des Ligues de compétition 1^{ère} et 2^{ème} positions.
- Un tirage au sort avant chaque partie déterminera qui sera le club local ou visiteur
- Advenant des couleurs des gilets identiques pour les deux clubs, le club local se verra remettre un ensemble de gilets d'une couleur différente par les organisateurs si le club désigné local n'a pas deux ensembles de gilets
- Aucun frais d'inscription n'est perçu aux équipes participantes à ces éliminatoires régionales

2. Durée des matchs

| | |
|----------------|--|
| Atome, Pee Wee | Deux périodes de dix (10) minutes et une période de quinze |
| Bantam, Midget | (15) minutes à temps arrêté |
| Junior | Trois (3) périodes de quinze (15) minutes à temps arrêté |

3. Différence de 7 buts

Si au début de la troisième période ou durant celle-ci, il y a une différence de sept (7) buts ou plus, le temps à écouler dans la joute ne sera plus chronométré et ce jusqu'à la fin de la partie, les punitions seront par contre chronométrées.

4. Réglementation de surtemps

a) **Match préliminaires** : En cas d'égalité après les trois périodes de jeu réglementaire et après que la formule Franc Jeu ait été appliquée, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :

b) Une période de cinq (5) minutes à temps arrêté, avec alignement de 4 contre 4 à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur (s) punition (s). Le premier but met fin au match

Après cette période de surtemps de cinq (5) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade

c) **Matchs semi finales et finales** : Lors des matchs de semi finales et finales, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaires et après que la formule Franc Jeu ait été appliquée, il y aura un maximum d'une (1) période supplémentaire de dix (10) minutes à temps arrêté avec alignement de quatre (4) joueurs par équipe (plus un gardien de but) sauf en cas de punition (conformément aux règles de jeu) le premier but marqué met fin au match.

Après ces périodes de surtemps de dix (10) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade.

d) **Fusillade** : Selon le règlement administratif de Hockey Québec, article 9.7.2

5. **Temps d'arrêt**

En conformité avec l'article 84.F de Hockey Canada, il sera permis de prendre un temps d'arrêt de trente (30) secondes par équipe pendant le temps réglementaire ou la prolongation d'une joute. Ce temps d'arrêt doit être pris lors d'un arrêt de jeu normal.

6. **Réfection de la glace**

La surface glacée sera refaite après la deuxième période.

7. **Période de réchauffement des joueurs**

Une période de trois (3) minutes sera allouée au début de chaque match pour le réchauffement des joueurs

8. **Point Franc Jeu**

Le point Franc Jeu sera appliqué dans ces éliminatoires régionales. Une feuille explicative sera distribuée à chacune des équipes lors de leurs inscriptions au registrariat des qualifications régionales.